

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 novembre 2020

Docteur Jean-Denis Roy
Directeur des affaires professionnelles
Fédération des médecins spécialistes du Québec
2, Complexe Desjardins, porte 3000
C.P. 216, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

Docteur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 4 novembre dernier au sujet des activités du Comité directeur clinique COVID-19. D'abord, nous souhaitons souligner la précieuse collaboration de la Fédération des médecins spécialistes du Québec depuis le début des travaux du comité. La mise en place de ce comité au mois de mars 2020 a favorisé un niveau de collaboration sans précédent entre les différentes parties prenantes afin de permettre au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) de faire face à la pandémie de COVID-19. Comme vous le soulignez dans votre lettre, cette collaboration fut très constructive lors de la première vague et elle se poursuit toujours, alors que nous faisons face actuellement à une deuxième vague de COVID-19.

Afin de favoriser la réalisation des travaux du comité, nous nous assurons de transmettre régulièrement toute l'information nécessaire, notamment le nombre de nouvelles infections, le nombre et la répartition des hospitalisations dans les établissements, les projections d'hospitalisations de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, les niveaux d'alerte et de délestage des établissements, en plus de plusieurs données cliniques telles que le niveau d'activité en chirurgie et en imagerie. Des mises à jour de ces informations sont faites à chaque rencontre ou de manière hebdomadaire.

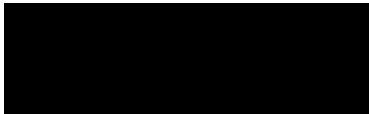
... 2

Comme vous l'indiquez, les principales décisions et orientations ont été prises lors de la première vague. Ainsi, il y a moins de nouvelles directives à émettre lors de cette deuxième vague. Nous pouvons donc constater que la fonction principale du comité a changé et vise maintenant à assurer une vigie de la situation plutôt que d'émettre des directives. Les sous-comités réalisent néanmoins des mises à jour des directives en vigueur et celles-ci sont ensuite soumises au comité directeur avant d'être transmises au RSSS. Plusieurs de ces sous-comités bénéficient d'ailleurs de la contribution des médecins spécialistes.

Nous sommes convaincus que la contribution de chacun des membres du comité est toujours essentielle et nous invitons les représentants de la FMSQ à poursuivre leur étroite collaboration au sein de ce comité, et ce, afin d'assurer une offre de service de santé et de services sociaux optimale à la population dans ce contexte sanitaire particulier.

Veuillez agréer, Docteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

c. c. Mme Dominique Savoie, MSSS

N/Réf. : 20-AU-01444